




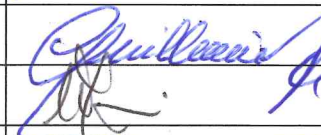

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 24 octobre 2020

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la Commission chargé d'étudier le préavis 63 / 2020 relatif au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie public.

		Séances						Émoluments		Signatures
		12 octobre								
Rapporteur :	Keller Christoph	X								
Membres :	Jean- Claude Guillemin	X								
	Lucette Marsoni	X								
	Lionel Dormond	X								
	Jean - Marc Ecuyer	X								

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 12 octobre afin d'étudier le préavis 63 / 2020 concernant le règlement de stationnement dans notre commune. Lors de notre séance, nous avons rencontré Mr Portner municipal en charge du dossier. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour les informations et sa vision de la problématique qu'il nous a donné.

La commission salue la volonté de la municipalité de s'occuper de ce problème dont on parle depuis en certain temps déjà.

En effet, de nombreuses voitures stationnent de trop longues durées sur le domaine public parmi lesquelles certaines n'appartiennent même pas à des résidents de Roche.

Bien que le co-voiturage soit une bonne chose, la commune pressent que des véhicules demeurent la journée sur notre territoire et craint que le phénomène s'accroisse, étant donné que les communes avoisinantes ont des parkings payants.

Les places de parc autour de la Rotzérane sont souvent occupées, même durant les weekends, ce qui ne laisse pas assez de place pour les visiteurs des manifestations.

La commission est unanime sur la nécessité d'introduire un règlement à ce sujet, mais elle souhaite que, dans son application l'exécutif tiennent compte des points suivants :

- 1) Dans un premier temps l'introduction du macaron s'établira sans détermination de zones.
- 2) Possibilité de modifier les zones et les tarifs selon l'évolution de la situation.

La commission estime que l'étude doit être plus élaborée. Spécifiquement pour le quartier du bourg, où les terrains disponibles lors de la réfection de maison ne sont pas suffisants pour créer des places de parc et dont les propriétaires se sont acquittés d'une taxe de compensation.

La commission estime qu'il est primordial que la municipalité active prioritairement le projet d'agrandissement du parc de la Bâtie sur la parcelle 150. Cet agrandissement devrait détendre un peu les difficultés de parcage dans ce secteur.

Le prix annuel de Fr. 140.- pour un macaron nous semble raisonnable.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 63/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie public.

Oui le rapport de la commission chargé de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

Décide 1. D'accepter le préavis nr 63/2020 relatif au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie public ;

2. De soumettre ce règlement au Département des institutions et de la sécurité.

Ont signé :

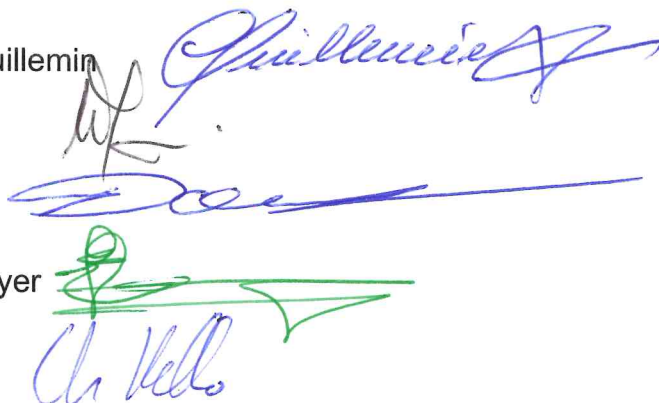
Jean- Claude Guillemin

Lucette Marsoni

Lionel Dormond

Jean - Marc Ecuyer

Keller Christoph



The image shows five handwritten signatures corresponding to the names listed on the left. The first signature (Jean-Claude Guillemin) is in blue ink and is highly stylized. The second signature (Lucette Marsoni) is also in blue ink and is more compact. The third signature (Lionel Dormond) is in blue ink and consists of a long, horizontal stroke. The fourth signature (Jean-Marc Ecuyer) is in green ink and is also horizontal. The fifth signature (Keller Christoph) is in blue ink and is more compact.